



**Mairie**

1, rue Trianon - 45310

☎ : 02 38 80 81 02

☎ : 02 38 80 80 75

✉ : mairie.patay@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 13 MARS 2019

### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 30

#### PRÉAMBULE

*L'an deux mil dix-neuf, le treize mars, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Marc LEBLOND, Maire.*

**Etaient présents** : M. Marc LEBLOND, M. Frédéric BOET, M. Jean-Luc BEURIENNE, M. Patrice VOISIN, M. René-Pierre GOURSOT, Mme Jessica DE MACEDO, M. Gérard QUINTIN, Mme Michelle SEVESTRE, M. Arnaud RAFFARD, Mme Sophie LAURENT, M. Alain VELLARD, Mme Marie DELALANDE, M. Daniel FOUCAULT, Mme Marie-Christine BOURBON, Mme Laurence COLLIN, Mme Odile PINET et Mme Christel PELLETIER.

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : Mme Isabelle ROZIER qui a donné pouvoir à M. Patrice VOISIN.

**Absente** : Mme Nadine GUIBERTEAU

Le conseil a choisi comme secrétaire de séance **Mme Marie DELALANDE**.

#### **A. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2019.**

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 13 février 2019. Aucune observation n'est signalée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

- ***Commission des finances du 27 février 2019.***  
Rapporteur : M. Jean-Luc BEURIENNE.
- ***Commission vie associative, animations, sports, culture et communication du 26 février 2019.***  
Rapporteur : M. Frédéric BOET.

## II. AFFAIRES DÉLIBÉRATIVES

### A. AFFAIRES GÉNÉRALES

#### ● Instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS) – Avenant N°2 à la Convention de service commun entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Commune.

Par délibération du 5 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la modification suivante à la convention de service commun entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Commune.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, afin de mieux correspondre à la réalité d'instruction du service pour les Permis d'Aménager déposés en application de la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine dite Loi CAP du 8 juillet 2016, une nouvelle unité de fonctionnement dénommée Permis d'Aménager « Monuments Historiques » est créée et valorisée à un équivalent 0,8 Permis de Construire (1 PA « MH » = 0,8PC)

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant à la convention de service commun.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à 17 voix POUR et 1 CONTRE,
  - Confie au SADSI l'instruction des actes d'urbanismes suivants : (à adapter selon choix de la Commune)  
Permis d'Aménager « Monuments historiques »
  - Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de service commun entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Commune pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS).
  - Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de service commun entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Commune pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS).

## III. QUESTIONS DIVERSES (affaires non délibératives).

### **M. le Maire :**

Fait part :

- De la demande de subvention du Réveil Sportif de Patay et indique quelle sera traitée par la commission finances.

### **M. Frédéric BOET :**

- Informe sur le nouveau site internet de la Mairie est opérationnel. Les Elus sont invités à le consulter et à faire remonter leurs remarques et observations. Il est possible de s'inscrire pour recevoir la lettre du mois.

### **Mme Marie DELALANDE :**

- La lumière d'un candélabre face au 22 faubourg Blavetin ne fonctionne pas.
- Demande à ce que la signalisation au sol soit refaite aux endroits où elle est le plus effacée.

### **Mme Sophie LAURENT :**

- Indique qu'une bordure de trottoir est cassée au niveau du Sainte Barbe.
- Demande que le panneau d'information situé près de la salle des fêtes soit nettoyé.

**Mme Odile PINET :**

- Fait un compte-rendu du comité syndical du Pays Loire Beauce qui s'est tenu à Bucy Saint Lyphard. Propose à M. le Maire de diffuser les différents comptes-rendus (réunion SCOT, PLUI).
- Indique que la loi de finances 2019 réforme largement les conditions d'octroi du FCTVA.
- Fait un compte-rendu de la commission sociale de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Un projet communautaire de création d'une crèche est à l'étude sur Gidy.

**M. Alain VELLARD :**

- Demande des informations sur l'avancée des travaux du mât destiné à recevoir les antennes de l'opérateur Orange. M. le Maire répond que les travaux d'implantation ont débuté.
- Demande que soient taillés les rosiers en entrée de ville.
- Indique que le tracé du circuit pour le rallye vélo est réalisé.

**M. Arnaud RAFFARD :**

- Remercie M. le Maire pour les travaux réalisés par les services techniques pour la remise en état du « citypark ».

**M. le Docteur René-Pierre GOURSOT :**

- Fait un point de présentation du passeport des villes Johanniques.

**La séance du conseil municipal est levée à 22h00.**

M. Marc LEBLOND	<b>Absent Ayant donné pouvoir à M. PatriCe VOISIN</b> Mme Isabelle ROZIER	M. Frédéric BOET	M. Jean-Luc BEURIENNE
M. Patrice VOISIN	<b>Absente</b> Mme Nadine GUIBERTEAU	M. René-Pierre GOURSOT	Mme Jessica DE MACEDO
M. Gérard QUINTIN	Mme Michelle SEVESTRE	M. Arnaud RAFFARD	Mme Sophie LAURENT
M. Alain VELLARD	Mme Marie DELALANDE	M. Daniel FOUCAULT	Mme Marie-Christine BOURBON
Mme Laurence COLLIN	Mme Christel PELLETIER	Mme Odile PINET	